

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-062

Vente d'un terrain cadastré section BD 387 -BD 389 - BD 488 à la SCI les Trois Frangins représentée par Monsieur Hamid BOUHAYOUFI

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La commune de Morières-Lès-Avignon est propriétaire d'un terrain d'une superficie totale de 569 m² cadastré section BD n° 387, BD n° 389 et BD n° 488, situé dans la zone des Mouttes Basses.

Ces parcelles se situent par ailleurs en zone UE du Plan Local d'Urbanisme, et sont donc destinées à accueillir des activités à vocation économique, hors commerces.

La SCI les Trois Frangins, dont le gérant est Monsieur Hamid BOUHAYOUFI, est propriétaire de locaux professionnels sur la parcelle limitrophe section BD n° 401 située 152, impasse des Archers.

Monsieur Hamid BOUHAYOUFI a fait part à la collectivité de son souhait d'acquérir ce terrain, afin de développer ses activités.

Une proposition lui a été faite au prix de 31 000 euros, soit un prix conforme à l'estimation de France
Domaine jointe à la présente délibération.

A la demande de monsieur BOUHAYOUFI une clause de substitution au profit de la SARL ICP, dont les co-gérants sont Messieurs Hamid et Omar BOUHAYOUFI, pourra être incluse dans la promesse de vente afin de permettre la cession à l'une ou l'autre des deux sociétés.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ÉMET** un avis favorable à la vente du terrain cadastré section BD n° 387, BD n° 389 et BD n° 488 d'une superficie de 569 m² au prix de 31 000 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la vente de ce terrain.
- **INDIQUE** que le produit de la vente sera inscrit au chapitre 024 du budget communal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 22

ABSTENTIONS : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC)

Le 27/09/2023

La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

